

Rapport annuel Label ISR

Amundi Actions Euro Responsable

Edition 2025

Juin 2025

PREAMBULE

Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie d'outils et de services informatiques permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'actifs².

Avec ses six centres d'investissement internationaux³, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable dans le paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs répartis dans 35 pays.

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et un élément essentiel de notre approche de la gestion d'actifs.

En ligne avec l'objectif de notre maison mère et conformément à notre raison d'être « être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », notre objectif est d'apporter de la valeur à long terme à nos clients, tout en tenant compte des défis sociétaux et environnementaux qui impactent à la fois nos clients et la société.

L'engagement d'Amundi en faveur de l'investissement responsable repose sur trois convictions :

- ❶ L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;
- ❷ Les acteurs économiques et financiers portent, aux côtés des gouvernements et des consommateurs, une responsabilité à l'égard de la société ;
- ❸ L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion d'actifs, dans le développement de nos gammes de solutions d'investissement et dans le déploiement de conseils et de services auprès de nos clients.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation ESG propriétaire car nous pensons qu'il est important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables⁴.

Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains⁵.

Nous pensons que la création de valeur à long terme et la génération de rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a conduit à intégrer, dans notre philosophie et dans nos pratiques d'investissement, les principaux facteurs de durabilité (tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale). Nous reconnaissons que notre démarche en matière de durabilité s'inscrit parmi les efforts collectifs déployés par les entreprises afin de contribuer à la résolution de ces problèmes et allouer efficacement les capitaux pour l'avenir. En tant qu'investisseur, notre rôle dans l'élévation des standards, mais aussi dans l'identification de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, est un élément clé de cette contribution. Être investisseur responsable à long terme modifie également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque présente de multiples facettes et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir sur le long terme est un

1 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur les encours sous gestion au 31/12/2023

2 Source : Amundi au 30/09/2024

3 Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

4 Des rendements durables impliquent de combiner des normes de gestion de risques rigoureuses à un objectif de rendement.

5 Pour les informations sur la manière dont ces notations et analyses sont mises en œuvre dans les stratégies d'investissement, se référer à la documentation des produits concernés.

avantage. Nos équipes d'investissement regardent au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Elles s'appuient sur un département des risques indépendant et ne ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable qui accède à des recherches spécialisées et qui fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan d'action ESG triennal qui visait à établir un niveau d'intégration ESG⁶ sans précédent au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les engagements suivants :

- Définir des objectifs de performance ESG pour 100 % des fonds ouverts gérés activement⁷
- Prendre en compte systématiquement les facteurs ESG dans le dialogue avec les entreprises, via les activités d'engagement et de vote⁸

A la suite de la réalisation de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé en décembre 2021 un nouveau plan Ambitions ESG 2025 qui permet de continuer à intensifier l'intégration ESG dans nos solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan triennal comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable.

Le détail sur nos ambitions est disponible dans brochure Ambitions ESG 2025 publiée sur notre site internet www.amundi.fr.

⁶ Intégration explicite et systématique des enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour Investissement Responsable – PRI).

⁷ Se référer à la section « Information sur les produits ESG » en page 30 de la Politique Générale d'Investissement Responsable d'Amundi. Les informations complètes sur les caractéristiques investissement responsable des fonds sont disponibles dans la documentation légale de chaque fonds.

⁸ Les clients institutionnels peuvent choisir d'autres politiques de vote par procuration.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
I. METHODOLOGIES.....	5
II. POLITIQUE ESG DU FONDS.....	19
ANNEXE : Définitions des PAIS	31

I. MÉTHODOLOGIES

1. Analyse ESG

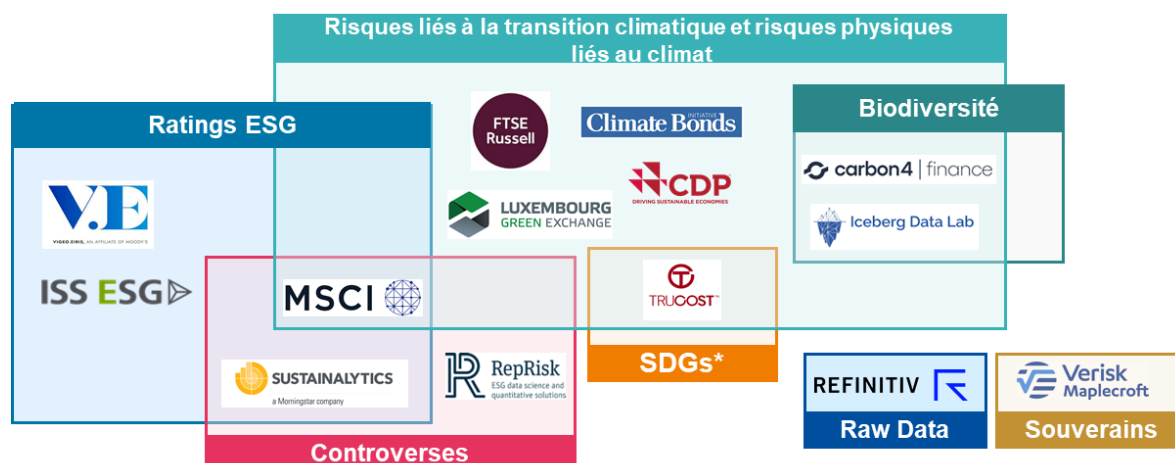
Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels⁹ ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité¹⁰.

Notre analyse s'appuie principalement sur 16 fournisseurs de données :



⁹ Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

¹⁰ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

1.1 Analyse ESG des entreprises

Les principes du Best-in-Class

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement¹¹.

Les dimensions ESG

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

A. Dimension environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B. Dimension sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes¹², en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C. Dimension gouvernance

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

¹¹ Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 34.

¹² Parties prenantes autres que les actionnaires.

Environnement	Social	Gouvernance
Emissions & Energy ●	Health & Safety ●	Board Structure ●
Green Business ●	Working Conditions ●	Audit & Control ●
Clean Energy ●	Labour Relations ●	Remuneration ●
Green Car ●	Supply chain - Social ●	Shareholders' Rights ●
Green Chemistry ●	Product & Customer Responsibility ●	Ethics ●
Sustainable Construction ●	Bioethics ●	Tax practices ●
Responsible Forest Management ●	Responsible Marketing ●	ESG Strategy ●
Paper Recycling ●	Healthy Products ●	
Green Investing & Financing ●	Tobacco Risk ●	
Green Insuring ●	Vehicle Safety ●	
Water Management ●	Passenger Safety ●	
Biodiversity & Pollution ●	Responsible Media ●	
Packaging ●	Data Security & Privacy ●	
Supply Chain - Environment ●	Community involvement & Human Rights ●	
	Digital Divide ●	
	Access to Medicine ●	
	Financial Inclusion ●	

17 Cross sector criteria ●
21 Sector specific criteria ○

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.

	Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
Environnement												
Emissions & Energy ●	10-20%	5-25%	5-30%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	10-20%	0-15%	5-15%	5-10%	0-10%
Green Business* ●	0-10%	0-25%	0-15%	0-25%	-	-	0-35%	-	-	0-15%	30-35%	15-20%
Water Management ●	0-10%	5-15%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	-	0-15%	0-10%	5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution* ●	10-20%	5-20%	5-20%	5-20%	5-25%	5-15%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Supply Chain - Environment ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-10%	0-5%	-	0-10%	-	0-5%	-	-
Social												
Health & Safety ●	5-15%	0-10%	5-15%	0-5%	0-5%	0-10%	-	-	-	5-15%	-	0-5%
Working Conditions ●	0-10%	0-15%	5-20%	5-15%	0-15%	5-15%	0-10%	5-30%	15-25%	0-5%	5-10%	0-10%
Labour Relations ●	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-5%	-	-	-	0-5%	-	0-5%
Supply chain - Social ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-15%	0-10%	0-10%	0-5%	5-10%	-
Product & Customer Responsibility* ●	-	0-10%	0-10%	5-15%	10-20%	5-25%	0-30%	5-30%	20-35%	0-5%	5-10%	15-20%
Community involvement & Human Rights* ●	0-15%	0-15%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Gouvernance												
Board Structure ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Audit & Control ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Remuneration ●	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%
Shareholders' Rights ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	-
Ethics* ●	10-20%	5-15%	5-20%	5-10%	5-15%	5-20%	5-15%	5-15%	0-10%	10-15%	5-15%	15-20%
ESG Strategy ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%

● Cross sector criteria (17)

○ Sector specific criteria (21)

* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes

ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité¹³. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique – Capital naturel
Sociale	Droits Humains – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale – Environnement économique

1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier¹⁴, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la

¹³ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

¹⁴ Pour plus d'informations: https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier, <https://amundi.oneheart.fr/>

conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant qu'investisseurs responsables. Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs¹⁵. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul générés par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre,

¹⁵ Données au 15 janvier 2025

certaines portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

1.6 Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systèmes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.

2. Politique d'engagement

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et intégré à notre processus ESG global. L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec une entreprise. Il vise à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou leur impact sur des sujets clés de durabilité. Plus précisément, l'engagement implique d'avoir un programme et des objectifs spécifiques, axés sur des résultats concrets dans un délai précis.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de *corporate* gouvernance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- Contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- Inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité :

- D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- D'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux ;
- De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Amundi développe des actions d'engagement auprès des émetteurs autour de cinq thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;
- Le capital humain et les droits humains ;
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour un développement durable.

Amundi exerce son activité d'engagement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues. Les émetteurs faisant l'objet d'actions d'engagement sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un des thèmes (souvent identifié comme le déclencheur de l'engagement). Amundi pratique également l'engagement au niveau des émissions de titres (obligations vertes, sociales ou durables, fonds, titres adossés à des actifs -ABS-), afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

La démarche d'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques. Nous souhaitons également que nos activités d'engagement aient un impact et s'ajoutent à l'effort mondial de la communauté financière.

Le calendrier varie en fonction de l'agenda mais la durée moyenne d'un engagement est d'environ trois ans. Amundi définit les différentes étapes et évolutions, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de recherche, accessible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont effectuées *a minima* sur une base annuelle.

Amundi exerce ses activités d'engagement tant individuellement que collectivement avec d'autres investisseurs. Les efforts collectifs peuvent souvent produire un impact important. Les initiatives collaboratives peuvent présenter une échelle et un champ d'action additionnels pour l'engagement, ou offrir des opportunités pour un impact plus important.

Nous souhaitons développer un dialogue collaboratif, positif, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises, afin d'inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais également à toutes les parties prenantes, en vue de générer un rendement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone et vers des rendements durables.

2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Afin de suivre les objectifs qui ont été définis et les améliorations qui en découlent, Amundi a créé un outil de reporting propriétaire portant sur l'engagement. Cet outil recense les commentaires sur les sujets d'engagement spécifiques (en termes de KPI pour l'amélioration des performances) et suit la performance des émetteurs par rapport aux objectifs. Tous les engagements en cours sont donc enregistrés dans un outil central partagé avec tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de portefeuille ou analyste financier peut y contribuer.

Amundi évalue les progrès réalisés sur certains des objectifs fixés, à l'aide de jalons. Notre premier objectif est de générer un impact positif et la manière dont nous décidons de nous engager sera toujours déterminée par son efficacité. Une gestion ambitieuse du changement dans les grandes organisations peut s'avérer compliquée,

stressante et même considérée comme impossible par les entreprises. Adopter une vision à plus long terme et considérer différents objectifs intermédiaires, qui tiennent compte des situations et des circonstances dans lesquelles l'entreprise opère, est un élément essentiel pour l'efficacité de l'engagement, en gardant à l'esprit l'objectif à long terme, tout en recherchant des améliorations gérables et mesurables à court ou moyen terme.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone en temps voulu. Nous sommes conscients des limites actuelles pour mesurer et aborder efficacement les thèmes clés de la durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme une référence mouvante, et à ce titre, nos stratégies d'engagement évolueront au fil du temps pour mieux intégrer ces évolutions.

2.2 Escalade des engagements

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion¹⁶. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique (cf. Politique d'engagement responsable).

Plus précisément, concernant les modes d'escalade via nos activités de vote : si nous détenons des entreprises exposées à des thèmes critiques (climat, préservation du capital naturel, y compris la biodiversité, facteurs ou risques sociaux et autres facteurs de durabilité, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies¹⁷), ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec d'un engagement peut déclencher un impact direct sur le montant des capitaux alloués à une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader le critère concerné de la note ESG, et si le problème est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagé à intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, avec pour objectif de maintenir, en plus des objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement concerné. Une dégradation des scores ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir sur l'émetteur.

2.3 Suivi des plans de transition

L'analyse des plans de transition comprend trois piliers :

- Une analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
- Une analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
- Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.

Pour analyser les deux premiers piliers nous utilisons un score interne appelé « Amundi's Transition Assessment » auquel nous ajoutons une analyse de la gouvernance mise en place pour respecter le troisième pilier « analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs. »

2.4 Suivi des controverses

16. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en Annexes page 35.

17 UNGC (Pacte mondial des Nations Unies) <https://unglobalcompact.org/>

Amundi a mis en place un processus de suivi des controverses dont l'objectif est de :

- Surveiller les risques ESG et les impacts négatifs
- S'assurer que les notations ESG reflètent la réalité actuelle

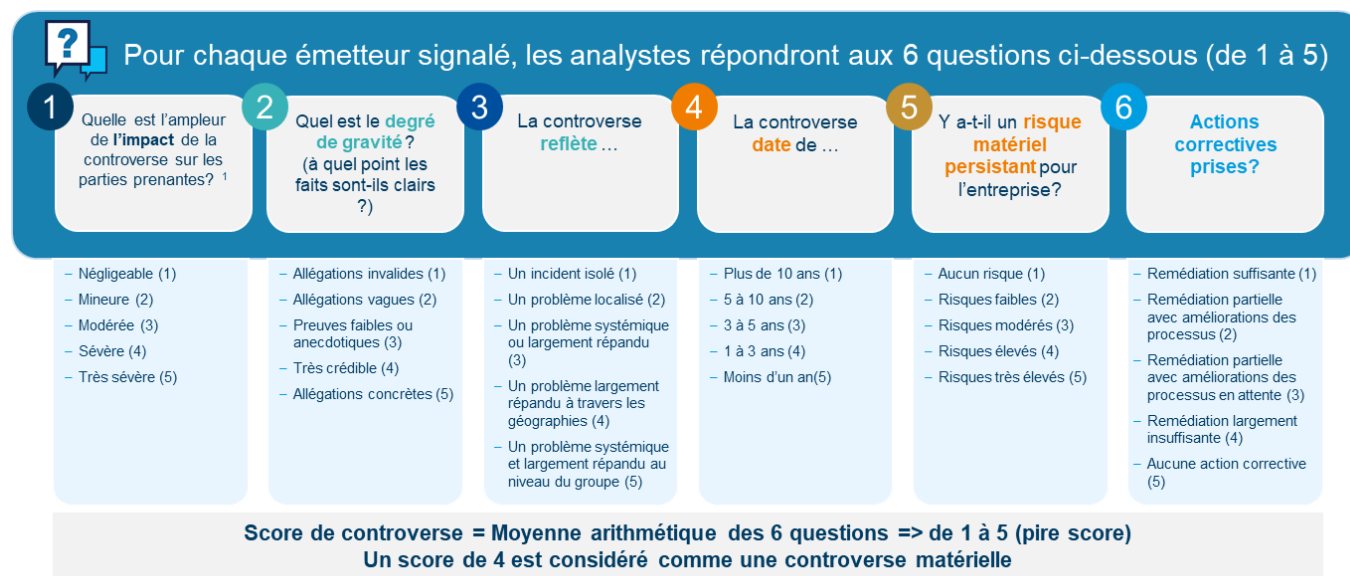
Le processus de suivi des controverses d'Amundi s'appuie tout d'abord sur des données externes sur les controverses provenant de trois fournisseurs de données : MSCI, Sustainalytics et RepRisk. Trois fois par an, nous extrayons les indicateurs de controverse de ces fournisseurs de données sur l'ensemble de l'univers d'investissement.

Ce filtrage quantitatif prend en compte les seuils suivants :

- Controverse grave ou très grave de MSCI
- Controverse importante, élevée ou sévère de Sustainalytics
- UNGC Violator and Potential violator de RepRisk

Cette première étape permet de dresser une liste de plus de 1000 émetteurs présentant des controverses importantes ou graves.

Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation qualitative approfondie menée par les analystes ESG. Pour chaque émetteur signalé, 6 questions sont posées, chaque réponse comptant de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.



1. La société dans son ensemble

Ce processus aboutit à une note finale de 1 à 5 (5 étant la plus mauvaise).

Les évaluations qualitatives des controverses sont résumées dans une base de données spécifique. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers ont facilement accès à cette base de données sur la plateforme interne iPortal. La liste des controverses est entièrement revue trois fois par an, mais il existe un processus mensuel de mise à jour de cette liste avec les évolutions les plus significatives survenues au cours du mois précédent.

Amundi engage un dialogue Amundi actif si nécessaire avec afin d'encourager les actions correctives et s'assurer que l'entreprise a mis en place des actions correctives.

L'engagement peut être mené directement ou collectivement en coopération avec d'autres investisseurs.

Si l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade qui peut conduire à l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis. Les modes d'escalade comprennent (sans ordre particulier) une dégradation d'un ou plusieurs critères du score ESG, des

questions lors des AGM, des votes contre certaines résolutions, des déclarations publiques, des plafonds de score ESG et finalement l'exclusion si la question est critique. Dans ce cas, la décision est prise par le comité de notation ESG.

Les modes d'escalade pourraient utiliser nos activités de vote, si certaines actions sont détenues, et dans les thèmes qui sont critiques (climat, biodiversité et capital naturel, social, questions liées à la corruption, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi pourrait décider de voter contre la résolution de décharge, ou contre le renouvellement du mandat du président ou de certains membres du conseil d'administration.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre pleine capacité à investir dans une entreprise par le biais d'une dégradation des notes ESG des critères concernés, et si le problème est critique, il pourrait conduire à une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, tout en maintenant les scores ESG moyens des portefeuilles au-dessus du score ESG moyen de leur univers d'investissement respectif. Une dégradation des scores ESG crée donc une pénalité dans notre capacité à investir dans l'émetteur. Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis.

Levée des controverses

Les controverses peuvent être levées si la société a apporté les solutions pour y remédier. Ainsi, les indicateurs récupérés par Amundi auprès de ses fournisseurs montreront la baisse de gravité jusqu'à la disparition de la controverse. Le changement de statut G d'un émetteur exclu doit de nouveau être proposé par l'analyste et validé par le comité de notation.

Dans le cas particulier de la politique biodiversité et Droits Humains

Droit Humains :

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. Le système de notation ESG évalue les émetteurs à partir de données sur les droits humains qui sont disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

Une surveillance est effectuée sur les entreprises particulièrement exposées à des risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, et sur les entreprises faisant l'objet de controverses liées aux droits humains. Toutes les entreprises répertoriées sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. Lorsque l'engagement échoue, nous pouvons adopter un mode d'escalade afin d'encourager la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

Biodiversité

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

3. Principales incidences négatives

3.1 Principes généraux

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté deux approches différentes pour le calcul et la gestion des indicateurs de durabilité liés aux principaux impacts négatifs, l'une basée sur tous les investissements liés à l'entité, et l'autre basée sur le principe du portefeuille couvert ou des investissements pertinents avec des données couvertes divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Des informations supplémentaires sur le détail de la méthodologie de calcul sont disponibles sur demande auprès d'Amundi.

3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en œuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Dans le contexte de l'établissement du rapport sur les indicateurs d'incidences négatives, il est important de noter que la base de données utilisée afin de retrouver les positions détenues par les portefeuilles d'investissement a été modifiée en 2023. Cette base de données a été enrichie des positions détenues sur des parts de fonds au cours de l'année 2023, et plus particulièrement à partir du troisième trimestre 2023.

3.3 Différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), Amundi a adopté une approche de repondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs. Pour les indicateurs PAI 8 et 9, nous avons estimé que la couverture des données par les fournisseurs était trop limitée pour effectuer la repondération, de fait les chiffres ne sont pas extrapolés pour les données manquantes. Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles. Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- i) Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales en 3.1 ;
- ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs

Entité	Fournisseurs de données
Sociétés	MSCI ISS Trucost Refinitiv (LSEG) SBT CDP
Souverains et supranationaux	MSCI Verisk Maplecroft

3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

- **Engagement¹⁸**

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

- **Vote**

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

- **Exclusion**

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure. Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

- **Intégration des facteurs ESG**

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

- **Suivi des controverses**

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menées par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

- **Approche mise en œuvre**

Vous trouverez en annexe de ce document, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

¹⁸ La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

4. Actions de formation à l'analyse ESG

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie d'investissement responsable.

À cet effet, Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos, tutoriels ou autres supports pédagogiques.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say on Climate. Depuis fin 2023, tous les nouveaux entrants chez Amundi sont soumis à ce dispositif de formation.

Le déploiement du socle commun de formations obligatoires à l'investissement responsable est progressif depuis 2023 :

- Introduction à l'ESG et Amundi en tant qu'acteur de l'ESG (1er trimestre 2023)
- Focus Climat (dernier trimestre 2023)
- Méthodologie de notation ESG d'Amundi (2^{ème} trimestre 2024)
- Engagement et au Vote (1^{er} semestre 2025)

Le premier e-learning est commun à l'ensemble des collaborateurs d'Amundi, tandis que les suivants disposent de deux niveaux d'avancement (Core/Extended), selon le métier du collaborateur. En particulier, les métiers de la Gestion et des Risques devront nécessairement suivre le niveau "Extended".

D'autres e-learning ESG seront déployés dans le futur, en fonction des évolutions réglementaires, de marché et des besoins métiers. A titre d'exemple, un e-learning obligatoire module reprenant notamment les règles de communication responsable dans la documentation marketing a été déployé pour certains métiers (communication, marketing etc ..).

Les e-learning sont notifiés aux collaborateurs par mail et sont accessibles sur diverses plateformes dont l'ESG Suite d'Amundi. ESG Suite est également un hub plus global sur l'ensemble des ressources ESG du groupe et des contenus optionnels y sont également accessibles (méthodes, outils, réglementation ...).

Le suivi des formations obligatoires est réalisé par le département RH d'Amundi et des sessions de rattrapage sont organisées pour ceux qui n'ont pas réalisé leur e-learning initialement. Pour chaque e-learning, le score minimum requis du quiz d'évaluation est de 80 % et donne lieu à l'émission d'un certificat de formation.

Outre ces formations obligatoires, Amundi propose dans son plan de formation annuel une offre de formations complémentaires (réglementation finance durable, enrichir l'analyse financière par les critères ESG, biodiversité et investissement responsable...) ainsi que des certifications (AMF finance durable, CFA ESG, CFA Climate risk, valuation and investing). La politique d'accréditation ESG (AMF finance durable, CFA ESG, ESG Essentials, etc.) d'Amundi est à ce jour basée sur le volontariat des collaborateurs.

II. POLITIQUE ESG DU FONDS

Ce document s'applique au fonds Amundi Actions Euro ISR, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	AMUNDI ACTIONS EURO ISR
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2024	473,98
Classe d'actifs principale	☒ Actions zone Euro
Approche(s) dominante(s)	☒ Exclusions ☒ Engagement ☒ Amélioration de note
Objectif extra-financier du fonds	Le Compartiment vise à afficher une note ESG supérieure à la note ESG de son Indice de référence après exclusion des 25 % de titres les moins bien notés ESG au sein de l'Indice de référence.
Univers d'investissement ESG	MSCI EMU
Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives	☒ Environnement : Intensité carbone en tCO ₂ eq/€m de chiffre d'affaires.– Taux de couverture ≥ 70% fin 2024, ≥ 80% fin 2025 et ≥ 90% fin 2026 ☒ Social : Table 1 - 13. Mixité au sein des organes de gouvernance – taux de couverture ≥ 50% fin 2024, ≥ 55% fin 2025 et ≥ 60% fin 2026
Exclusions appliquées par le fonds	Mise en œuvre par la sicav des politiques d'exclusions suivantes : - Amundi (cf. Politique Générale d'Investissement Responsable) - Référentiel du label ISR France (annexe 7) - Exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris) Exclusions normatives liées aux conventions internationales ☒ Armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions interdits par les traités d'Oslo et d'Ottawa, armes chimiques et biologiques) ☒ Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies Exclusions sectorielles ☒ Armement (armes à uranium appauvri, armement nucléaire, autres armes) ☒ Charbon, pétrole et gaz non-conventionnels ☒ Pétrole et gaz conventionnels ☒ Production d'électricité

	☒ Tabac Exclusions concernant les pays ☒ Droits humains : pays faisant l'objet de violations
Labels	☒ Label ISR FRANCE
Classification AMF	Communication centrale
Classification SFDR	Article 8
Liens vers les documents relatifs au fonds	https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0010458745?search_type=suggestion

1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG du (des) fonds

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'équipe d'investissement s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La sicav met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Une approche d'exclusions normatives et sectorielles alignée sur la politique d'exclusion d'Amundi, renforcée par les exclusions définies dans l'annexe 8 du référentiel du label ISR : exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur.*
- La sicav applique également la politique d'exclusion de l'annexe 7 du référentiel du label ISR et les exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020.
- Une approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées)

Le gérant utilise des indicateurs afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnemental, social, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains :

- Environnement : Intensité carbone en tCO₂eq/€m de chiffre d'affaires.
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs¹⁹, il doit avoir un taux de couverture à 70% fin 2024, puis 80% fin 2025 et enfin 90% fin 2026.
- Social : Mixité au sein des organes de gouvernance.
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture à 50% fin 2024, puis 55% fin 2025 et enfin 60% fin 2026.
- Gouvernance : Indépendance des membres du conseil d'administration, il s'agit du pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.
- Respect des droits humains : Il s'agit du pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

L'équipe d'investissement s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs suivants : Environnement et Droits de l'Homme.

2. Définition de l'univers d'investissement

¹⁹ Les PAIs sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

L'univers d'investissement d'Amundi Actions Euro Responsable est le MSCI EMU.

A partir de cet univers d'investissement, le gérant va appliquer les exclusions suivantes :

- Les émetteurs notés G par les analystes ESG Amundi
- La politique d'exclusions de l'annexe 7 du référentiel du label ISR afin de respecter les règles du Label ISR
- Les sociétés non conformes aux Accords de Paris (PAB) afin de respecter les règles ESMA

Lors de la construction de portefeuille, le gérant tient compte de l'évaluation financière des sociétés ainsi que de leur notation ESG en s'appuyant sur l'équipe d'analystes ESG d'Amundi. A l'issue du processus de construction du portefeuille :

- son score final doit être supérieur à la note ESG de l'univers d'investissement (MSCI Europe) après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées ESG
- le portefeuille doit améliorer les deux indicateurs de durabilité suivants (PAI) par rapport à l'univers d'investissement : Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€ chiffre d'affaires) et Mixité au sein des organes de gouvernance (taux moyen).

Le processus d'investissement est conçu pour allouer le risque actif du portefeuille majoritairement à la sélection de titres, visant une neutralité sectorielle et géographique par rapport à l'indice de référence/univers d'investissement.

3. Processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en deux étapes successives:

- La première étape consiste à encadrer préalablement l'univers d'investissement par une analyse détaillée des titres. Ceci passe par une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement et l'exclusion :
 - o Non-autorisés par la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur
 - o Non conformes aux Accords de Paris (PAB) afin de respecter les règles ESMA
 - o Non conformes aux règles du label ISR suivant la politique d'exclusions de l'annexe 7 du référentiel.
- Lors de la deuxième étape, ces évaluations sont combinées à travers une notation qui permet de déterminer le poids du titre au sein du portefeuille : le titre pourra être soit sur-pondéré (bonnes notes extra-financières et financières), exclu (mauvaises notes extra-financières) ou utilisé à des fins de contrôle du risques ou de respect des contraintes (notes intermédiaires).

La construction de portefeuille est opérée en déterminant un niveau de risque actif maximum sur le portefeuille (risque d'écart de performance du portefeuille par rapport à celle de son indice de référence) et en concentrant ce dernier sur la sélection de valeurs, l'objectif étant clairement de sur ou sous-pondérer les valeurs selon leur appréciation.

Aucun choix tactique de type géographique, sectoriel ou de market-timing n'étant opéré, c'est à partir de cette seule sélection de valeurs que se construit le portefeuille.

Pour déterminer les niveaux maximaux de sur-pondération et de sous-pondération applicable à chaque valeur selon son appréciation, un modèle de mesure du risque est utilisé, qui mesure la sensibilité des valeurs aux différents facteurs d'évolution des cours et qui permet alors de construire le portefeuille dans le respect de la limite de risque actif maximum préalablement fixé.

4. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC

Afin de respecter les critères du label ISR V3, certains aspects de l'intégration ESG ont été renforcés, notamment :

- L'application stricte de la politique d'exclusion définie à l'annexe 7 du référentiel du label ISR, ainsi que les exclusions liées aux critères PAB (Paris-Aligned Benchmark).
- Un renforcement des exigences en matière d'amélioration des notes ESG : le portefeuille final doit désormais afficher une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination d'au moins 25 % des titres les moins bien notés.

En outre, le fonds n'exclut plus les titres notés E et F selon la notation Amundi.

La sicav n'est pas investie dans des organismes solidaires à ce jour.

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs non notés

La sicav peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

Dans le cas de souscriptions, rachats, ou encore tombées de dividendes, la sicav utilise régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5% et au maximum 10% de son actif. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG des fonds.

La sicav est autorisée à détenir jusqu'à 10% de son actif en OPC.

La sicav ne pratique pas le short-selling.

5. Politique de contrôle interne

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et de l'intérêt financier des porteurs, le gérant devra vendre le titre dans un délai maximum de 3 mois.

En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate quelle que soit la classification AMF du fonds.

6. Transparence des pratiques extra-financières

6.1 *Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds*

L'évaluation de la qualité financière et ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting du fonds. Il permet de visualiser les performances financières du fonds et les principaux indicateurs de risque ainsi que les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille
- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG

Ces éléments quantitatifs sont complétés par un commentaire qualitatif sur un secteur donné.
Il comprend également :

- La photo du mois des 4 KPIs suivis par la sicav comparés à leurs indices de référence
- Leur taux de couverture
- Leur définition

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

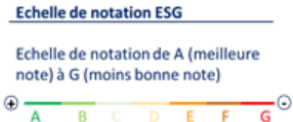
Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).



NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers de référence ESG (Indice) : Le fonds est géré activement et n'a pas de contrainte par rapport à son univers de référence ESG en termes de construction de portefeuille. Afin d'évaluer l'alignement du fonds par rapport à ses engagements ESG, celui-ci est comparé à son univers de référence ESG. L'univers de référence ESG est défini comme suit : 70% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 30% MSCI WORLD (MANAGEMENT).

Répartition du portefeuille par notation ESG¹

1,50%

A

29,83%

B

48,60%

C

20,06%

D

0%

E

0%

F

0%

G

0,00%

non noté

C

Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,91	0,51
S Score	1,13	0,86
G Score	0,96	0,72
ESG Score	1,12	0,69
ESG Rating	C	C

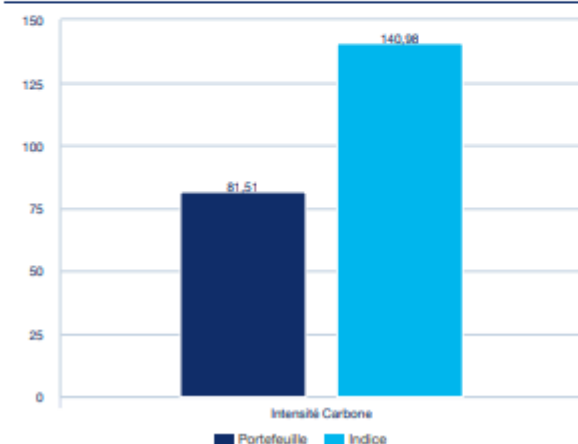
Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	165
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – ICCO2eq/€m de revenus

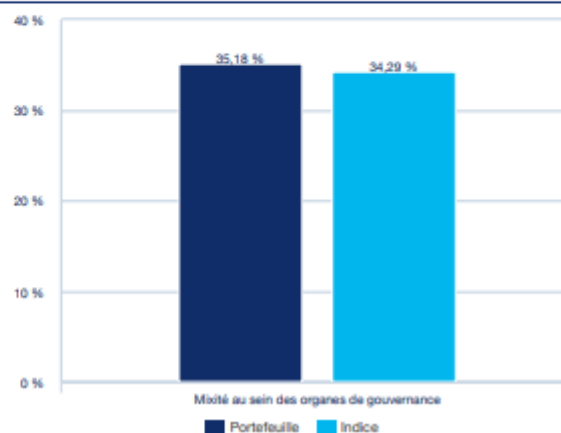
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

99,66%

99,27%

SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres

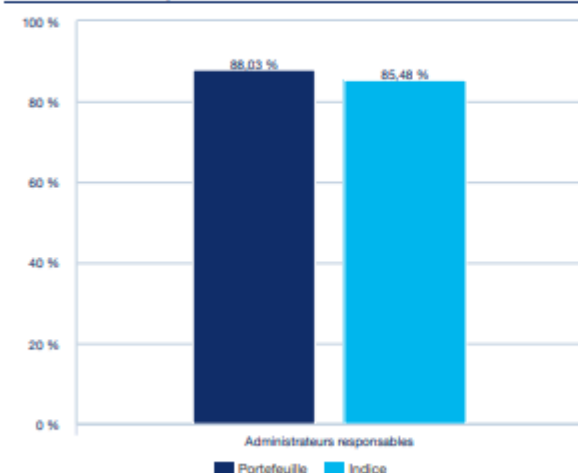
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

100%

100%

GOUVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration

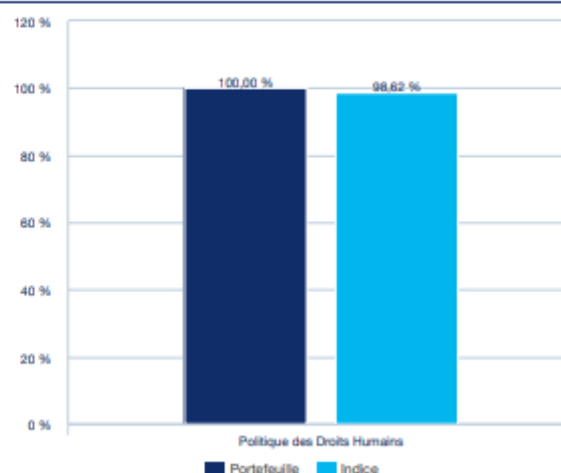


Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

100%

100%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice)

100%

100%

Sources et définitions

Intensité carbone : L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité ²	N° du PAI	Amundi Actions Euro Responsable
Investissements dans des sociétés		
Émissions de gaz à effet de serre	Table 1 - PAI 1	
Émissions de GES de niveau 1 - tCO ₂ eq ¹		8 644,95
Émissions de GES de niveau 2 – tCO ₂ eq ¹		5 167,94
Émissions de GES de niveau 3 – tCO ₂ eq ¹		7 453,42
Émissions totales de GES – tCO ₂ eq ¹		21 266,31
Empreinte carbone	Table 1 - PAI 2	44,87
Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Table 1 - PAI 3	104,58
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Table 1 - PAI 4	6,5%
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Table 1 - PAI 5	
Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		54,7%
Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		48,7%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Table 1 - PAI 6	
NACE A		0
NACE B		0
Nace C		0,38
Nace D		1,96
NACE E		2,93
Nace F		0,14
Nace G		0,11
Nace H		0,32
Nace L		0,27
Biodiversité		
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Table 1 - PAI 7	11,4%
Eau		
Rejets dans l'eau	Table 1 - PAI 8	0,00
Déchets		
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Table 1 - PAI 9	0,32
Questions sociales et de personnel		
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Table 1 - PAI 10	0%

Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Table 1 - PAI 11	0,00%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Table 1 - PAI 12	9,4%
Mixité au sein des organes de gouvernance	Table 1 - PAI 13	43,8%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Table 1 - PAI 14	0%
Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
Intensité de GES	Table 1 - PAI 15	0,0
Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Table 1 - PAI 16	
Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements		0
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements		0%
Indicateurs d'incidences négatives additionnels		
Eau <i>Additionnel</i> : Investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de gestion de l'eau	Table 2 - 7	35,9%
Emissions carbone <i>Additionnel</i> : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Table 2 - 4	2,4%
Droits de l'homme <i>Additionnel</i> : Absence de politique en matière de droits de l'homme	Table 3 - 9	0,3%

¹ - Source des émissions : Trucost – Données reportées et données proxy. Le choix des fournisseurs de données (et de leurs modèles d'estimation) a un impact significatif sur le calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité.

Merci de vous référer à l'annexe pour les définitions des PAIs et les métriques y référant.

– **Evolution de la performance comparative sur les 3 piliers environnement, sociales, gouvernance et droits humains sur 3 ans**

Indicateurs	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
ENVIRONNEMENT :						
Intensité carbone en tCO2eq/€m de chiffre d'affaires ²⁰	104,58	132,64	154	194	238	261
Taux de couverture	100%	99,79%	97,84%	96,39%	100%	100%
SOCIAL						
Mixité au sein des organes de gouvernance ²¹	43,8%	41,9%	33,19%	32,18%	32,42%	31,51%

²⁰ ENVIRONNEMENT - Table 1 - PAI 3. Intensité carbone – tCO2eq/€m investi. – tCO2eq/€m investi. Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

²¹ SOCIAL - Table 1 - PAI 13. Mixité au sein des organes de gouvernance. Cet indicateur prend en considération l'investissement de l'entreprise dans le développement du capital humain (formation, gestion des carrières) et les conditions de travail notamment en matière de santé et de sécurité. Source de données : Refinitiv

Taux de couverture	99,6%	100%	98,86%	96,70%	94,18%	91,80%
GOUVERNANCE : Indépendance des membres du conseil d'administration ²²	66,49%	66,15%	68,01%	67,09%	69,86%	68,20%
Taux de couverture	99,26%	99,78	99,63%	99,86%	98,69%	98,08%
DROITS HUMAINS : Travail décent et liberté d'association ²³	99,98%	99,89%	99,18%	99,21%	99,54%	96,63%
Taux de couverture	99,26%	99,78%	98,69%	98,08%	98,69%	98,08%

– **Statistiques d'engagement 2024 (31/12/2024)**

Amundi Actions Euro Responsable		2024
Nombre d'émetteurs en portefeuille		124
Nombre d'émetteurs engagés		113
% d'émetteurs engagés		92%
Nombre d'actions d'engagement :		736
– Environnement		325
– Social		197
– Gouvernance		214
Répartition des actions d'engagement :		736
– Transition vers une économie bas carbone		191
– Préservation du capital naturel		134
– Responsabilité client, produit et sociétale		65
– Cohésion sociale		132
– Gouvernance forte pour un développement durable		214

– **Statistiques de votes 2024 (31/12/2024)**

Statistiques globales	Voté	Votable	%
Nombre de Compagnies	57	57	100%
Nombre d'Assemblées Générales	59	59	100%
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	71%		
Nombre de Résolutions	957	957	100%
% de Résolutions votées « Against management » (*)	24%		
Votes contre le Management	Voté		

²² GOUVERNANCE – Indépendance des membres du conseil d'administration. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

²³ DROITS HUMAINS – Travail décent et liberté d'association Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Nombre de résolutions votées « Against Management »	231		
Répartition des votes "Against Management"	Voté		
Structure des Conseils	65%		
Rémunérations	16%		
Opérations sur Capital	1%		
Dividendes	0%		
Résolutions d'actionnaires	10%		
Autres	9%		
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté		
Structure des Conseils	25%		
Rémunérations	32%		
Opérations sur Capital	3%		
Dividendes	3%		
Résolutions d'actionnaires (*)	73%		
Autres	17%		
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté		
Nombre de Résolutions d'actionnaires	30		
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	73%		
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté		
Environnement / Climat	9		
Social	110		
Gouvernance	838		
Instructions	Voté		
Pour	740 (77%)		
Contre	214 (22%)		
Abstention	3 (0%)		
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté	Votable	%
Amérique	25	25	100%
Asie	6	6	100%
Europe	28	28	100%
Nombre d'Assemblées Générales par Pays	Voté	Votable	%
Allemagne	6	6	100%
Danemark	2	2	100%
Espagne	2	2	100%
France	6	6	100%
Irlande	5	5	100%
Japon	6	6	100%
Norvège	1	1	100%
Royaume-Uni	3	3	100%
Suisse	3	3	100%
USA	25	25	100%
TOTAL	59	59	100%

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

n.a. signifie non applicable

n.c. signifie non calculé

6.3 Information des investisseurs sur la gestion responsable ou les fonds

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des rapports annuels label ISR des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Document	Liens
SOCIETE DE GESTION	
Brochure Corporate	Amundi brochure corporate mars2025
Rapport Intégré 2024	Amundi rapport intégré 2024
Rapport RSE 2023	2023 - Rapport RSE - Amundi
Ambition ESG 2025	Amundi Ambition ESG 2025
Rapport Annuel PRI	2024 - PRI Assessment Report - Amundi 2024 - PRI Transparency Report - Amundi
Rapport d'engagement	2023 - Engagement report - Amundi
Politique d'Investissement Responsable	2025 - Politique générale investissement responsable - Amundi
Politique de vote	2025 - Voting Policy - Amundi
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	2023 - Rapport de vote - Amundi 2024 - Voting report Appendix - Amundi
Rapport Climat et Durabilité	2023 - rapport Climat et Durabilité - Amundi
Reporting PAI - Amundi	2024 - Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
Politique de traitement des questions ou réclamations des investisseurs	2025 - Politique de gestion des réclamations - Amundi
FONDS	
Prospectus complet	https://www.amundi.fr/dl/doc/prospectus/FR0010458745/FRA/FRA/20250430?inline
Rapport annuel	https://www.amundi.fr/dl/doc/annual-report/FR0010458745/FRA/20241231?inline
Rapport Annuel Label ISR + inventaire	https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FR0010458745?search_type=suggestion
Reporting ESG	https://www.amundi.fr/dl/doc/monthly-factsheet/FR0010773242/FRA/FRA/INSTITUTIONNEL/AMUNDI/20250430?inline
Informations internet durabilité (SFDR)	https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure/FR0010773242/FRA/FRA/20250430?inline
Informations internet durabilité (SFDR) -Résumé	https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure-summary/FR0010773242/FRA/FRA/20250430?inline
SFDR Periodic Annex	https://www.amundi.fr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/FR0010773242/FRA/FRA/20241231?inline

1. Émissions de GES (source Trucost)

Émissions de GES de niveau 1 - tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 1 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 2 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 2 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 3 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 3 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du Scope 3, alors qu'en 2022, elle ne communiquait que les émissions de premier niveau (tier 1) amont du Scope 3. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Émissions totales de GES – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Total : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'en 2022, elle ne divulguait que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1). Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

2. Empreinte carbone

Empreinte carbone – tCO₂eq/€m investi – Source : Trucost

Nous calculons l'empreinte carbone totale associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur d'entreprise de l'entreprise, y compris le cash (EVIC) en euros, afin d'obtenir les émissions associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO₂eq/€m de revenus – Source : Trucost

Nous calculons l'intensité des GES du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %

Nous calculons l'exposition du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles ou qui sont liées à des industries telles que le charbon, le pétrole et le gaz.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG afin d'identifier les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles. Les entreprises sont actives dès le premier euro dans le secteur des énergies fossiles.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie – %

– Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de consommation d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de consommation d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

– Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de production d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de production d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – GWh/€m de revenus.

Concerne les NACE de A à H ainsi que le L (merci de vous référer à la documentation européenne sur les codes [NACE](#) pour plus d'information).

Nous évaluons l'efficacité énergétique du portefeuille en calculant la moyenne pondérée de l'intensité de la consommation d'énergie (mesurée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires) pour les entreprises des secteurs à fort impact climatique (codes de section NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L) dans le portefeuille concerné. Le code du groupe de la Nomenclature des activités économiques (NACE) utilisé pour chaque entreprise détenue est basé sur l'activité dont le revenu déclaré ou estimé est le plus élevé pour l'année la plus récente disponible.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – %

Nous évaluons l'exposition et les risques potentiels pour la biodiversité et l'environnement en additionnant les poids des entreprises du portefeuille concerné qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

En raison de changements dans la méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

8. Rejets dans l'eau

Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi

Nous évaluons les "émissions dans l'eau" associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les émissions (mesurées en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, suite à la révision par le fournisseur de données de sa méthodologie afin de mieux aligner l'indicateur sur les exigences réglementaires de la SFDR, la couverture a diminué en 2023.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi

Nous évaluons le ratio de déchets dangereux associé à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les déchets dangereux (mesurés en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise incluant le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de déclaration 2023, le fournisseur de données a révisé les données. Une meilleure divulgation de la part des entreprises a été observée et, par conséquent, des données plus granulaires sont disponibles. Par conséquent, les chiffres et les valeurs aberrantes ont diminué.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %

Nous évaluons les violations de l'UN Global Compact Principles au sein du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui présentent des violations de ces principes.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations – %

Pour évaluer la part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, nous additionnons les poids des entreprises du portefeuille concerné qui n'ont pas de preuve d'un mécanisme de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour évaluer l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%).

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – %

Nous calculons l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – %

Nous calculons le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %

Nous évaluons l'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

15. Intensité de GES

Intensité de GES des pays d'investissement – tCO₂eq/€m PIB

L'intensité carbone des pays investis est calculée en divisant les émissions de chaque pays par son PIB, ce qui donne l'intensité carbone de chaque participation. Pour calculer l'intensité carbone du portefeuille, on fait ensuite la moyenne de ces intensités carbone individuelles en utilisant les pondérations attribuées à chaque investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national – valeur absolue et valeur relative en %

- Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements

Nous calculons le nombre absolu de pays bénéficiaires en comptant le nombre de pays identifiés comme présentant des violations sociales dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

- Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements

Pour calculer le nombre relatif de pays d'investissement présentant des violations sociales, nous divisons le nombre absolu par le nombre total de pays d'investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers

Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles – %

La pollution est intégrée dans la notation ESG des actifs.

18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique – %

Le niveau de performance énergétique de chaque bâtiment est pris en compte au moyen de son DPE (Diagnostic de performance énergétique).

AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Tableau 2 – 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris – %

Nous évaluons l'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille pertinent en calculant la somme des pondérations de ces entreprises dans les portefeuilles pertinents qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie. Dans le cadre de cette révision, les émetteurs qui ont soumis ou qui ont un objectif validé sont considérés comme prenant des initiatives pour réduire les émissions de carbone.

En raison des changements significatifs de méthodologie décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Tableau 3 – 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – %

Nous évaluons la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille concerné en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille concerné qui n'a pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 21/05/2025.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.



La confiance, ça se mérite

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/03/25

DEVISE de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : ABFO08 AMUNDI ACTIONS EURO ISR VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			<-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
									VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU	TOTA		

0 -ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE
DEVISE VALEUR : EUR EURO

AT0000652011 ERSTE GROUP BANK	28,851.	P EUR	56.578	M 31/03/25	63.72	T	1,632,331.75	1,838,385.72	0.00	206,053.97	0.38
AT0000746409 VERBUND AG	15,937.	P EUR	79.1194	M 31/03/25	65.45	T	1,260,926.38	1,043,076.65	0.00	-217,849.73	0.22
BE0003565737 KBC GROUP	56,357.	P EUR	68.6092	M 31/03/25	84.	T	3,866,607.45	4,733,988.00	0.00	867,380.55	0.98
BE0003739530 UNION CHIM BELGE	3,179.	P EUR	131.8372	M 31/03/25	162.75	T	419,110.39	517,382.25	0.00	98,271.86	0.11
BE0003797140 GBL	20,436.	P EUR	65.4827	M 31/03/25	68.8	T	1,338,204.60	1,405,996.80	0.00	67,792.20	0.29
BE0974264930 AGEAS	15,798.	P EUR	47.8	M 31/03/25	55.35	T	755,144.40	874,419.30	0.00	119,274.90	0.18
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH I	50,286.	P EUR	59.5024	M 31/03/25	56.92	T	2,992,138.90	2,862,279.12	0.00	-129,859.78	0.59
CH1216478797 DSM-FIRMENICH AG	78,123.	P EUR	103.5976	M 31/03/25	91.36	T	8,093,358.06	7,137,317.28	0.00	-956,040.78	1.48
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	395,029.	P EUR	18.9606	M 31/03/25	34.22	T	7,489,999.89	13,517,892.38	0.00	6,027,892.49	2.81
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	37,926.	P EUR	174.5169	M 31/03/25	272.1	T	6,618,728.06	10,319,664.60	0.00	3,700,936.54	2.14
DE0006047004 HEIDELBERG MATER	1,853.	P EUR	125.1	M 31/03/25	157.55	T	231,810.30	291,940.15	0.00	60,129.85	0.06
DE0006048408 HENKEL AG & CO K	28,793.	P EUR	67.5393	M 31/03/25	66.55	T	1,944,658.57	1,916,174.15	0.00	-28,484.42	0.40
DE0006048432 HENKEL AG & CO PREF	32,294.	P EUR	77.9932	M 31/03/25	73.48	T	2,518,712.63	2,372,963.12	0.00	-145,749.51	0.49
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOG	157,104.	P EUR	30.2862	M 31/03/25	30.395	T	4,758,075.37	4,775,176.08	0.00	17,100.71	0.99
DE0006599905 MERCK KGAA	22,161.	P EUR	156.9018	M 31/03/25	126.6	T	3,477,101.55	2,805,582.60	0.00	-671,518.95	0.58
DE0006602006 GEA GROUP AG	79,626.	P EUR	50.7198	M 31/03/25	55.9	T	4,038,611.32	4,451,093.40	0.00	412,482.08	0.92
DE0006969603 PUMA SE	53,904.	P EUR	42.7728	M 31/03/25	22.39	T	2,305,625.88	1,206,910.56	0.00	-1,098,715.32	0.25
DE0007100000 MERCEDES BENZ GR	13,380.	P EUR	57.1864	M 31/03/25	54.19	T	765,154.63	725,062.20	0.00	-40,092.43	0.15
DE0007164600 SAP SE	102,784.	P EUR	133.5305	M 31/03/25	244.4	T	13,724,794.81	25,120,409.60	0.00	11,395,614.79	5.22
DE0007236101 SIEMENS AG-REG	81,371.	P EUR	153.1628	M 31/03/25	211.9	T	12,463,012.23	17,242,514.90	0.00	4,779,502.67	3.58
DE0008404005 ALLIANZ SE-REG	35,795.	P EUR	210.7389	M 31/03/25	352.1	T	7,543,399.62	12,603,419.50	0.00	5,060,019.88	2.62
DE0008430026 MUENCHEN RUECK	24,118.	P EUR	420.473	M 31/03/25	582.4	T	10,140,966.85	14,046,323.20	0.00	3,905,356.35	2.92
DE000A12DM80 SCOUT24 SE	9,125.	P EUR	78.6581	M 31/03/25	96.4	T	717,754.97	879,650.00	0.00	161,895.03	0.18
DE000A1EWWO ADIDAS AG	2,781.	P EUR	234.8935	M 31/03/25	216.7	T	653,238.87	602,642.70	0.00	-50,596.17	0.13
DE000A1ML7J1 VONOVIA SE	12,467.	P EUR	29.25	M 31/03/25	24.96	T	364,659.75	311,176.32	0.00	-53,483.43	0.06
DE000BASF111 BASF SE	17,590.	P EUR	54.5231	M 31/03/25	45.895	T	959,061.88	807,293.05	0.00	-151,768.83	0.17
DE000CBK1001 COMMERZBANK	12,043.	P EUR	20.64	M 31/03/25	20.97	T	248,567.52	252,541.71	0.00	3,974.19	0.05
DE000DTROCK8 DAIMLER TRUCK HO	205,363.	P EUR	39.8465	M 31/03/25	37.12	T	8,183,001.68	7,623,074.56	0.00	-559,927.12	1.58
DE000ENER6Y0 SIEMENS ENERGY A	67,153.	P EUR	27.0205	M 31/03/25	53.84	T	1,814,507.19	3,615,517.52	0.00	1,801,010.33	0.75
DE000KBX1006 KNORR-BREMSE AG	13,503.	P EUR	55.4651	M 31/03/25	83.55	T	748,944.76	1,128,175.65	0.00	379,230.89	0.23
DE000LEG1110 LEG IMMOBILIEN S	25,402.	P EUR	88.6212	M 31/03/25	65.46	T	2,251,155.94	1,662,814.92	0.00	-588,341.02	0.35
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHIN	38,628.	P EUR	52.4	M 31/03/25	49.61	T	2,024,107.20	1,916,335.08	0.00	-107,772.12	0.40
DE000ZAL1111 ZALANDO SE	60,519.	P EUR	34.54	M 31/03/25	31.76	T	2,090,326.26	1,922,083.44	0.00	-168,242.82	0.40
ES0105046009 AENA SME SA	37,778.	P EUR	160.0368	M 31/03/25	216.6	T	6,045,868.96	8,182,714.80	0.00	2,136,845.84	1.70
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP	78,517.	P EUR	61.6798	M 31/03/25	70.5	T	4,842,911.44	5,535,448.50	0.00	692,537.06	1.15
ES0113211835 BBVA	267,622.	P EUR	8.4084	M 31/03/25	12.545	T	2,250,283.71	3,357,317.99	0.00	1,107,034.28	0.70
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	1,356,773.	P EUR	4.0507	M 31/03/25	6.196	T	5,495,896.89	8,406,565.51	0.00	2,910,668.62	1.75
ES0125220311 ACCIONA SA	13,213.	P EUR	131.0052	M 31/03/25	120.8	T	1,730,971.96	1,596,130.40	0.00	-134,841.56	0.33
ES0127797019 EDP RENOVAVEIS S	203,804.	P EUR	9.5465	M 31/03/25	7.71	T	1,945,616.36	1,571,328.84	0.00	-374,287.52	0.33
ES0130670112 ENDESA	147,557.	P EUR	21.0829	M 31/03/25	24.5	T	3,110,930.73	3,615,146.50	0.00	504,215.77	0.75
ES0144580Y14 IBERDROLA SA	402,531.	P EUR	9.8256	M 31/03/25	14.94	T	3,955,116.84	6,013,813.14	0.00	2,058,696.30	1.25
ES0148396007 INDITEX	155,290.	P EUR	36.3177	M 31/03/25	45.85	T	5,639,777.70	7,120,046.50	0.00	1,480,268.80	1.48
ES0173093024 REDEIA CORP	206,377.	P EUR	16.7827	M 31/03/25	18.56	T	3,463,565.80	3,830,357.12	0.00	366,791.32	0.80

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			-----> PLUS OU MOINS VAL		PRCT ACT NET
									VALEUR	BOURSIERE	COUPON COURU	TOTA		
FI0009000202 KESKO OYJ-B	PGARANCABF0081B06Z	18,534.	P EUR	18.0312	M 31/03/25	18.865	T	334,190.02	349,643.91			0.00	15,453.89	0.07
FI0009000681 NOKIA OYJ		146,715.	P EUR	3.2995	M 31/03/25	4.84	T	484,080.77	710,100.60			0.00	226,019.83	0.15
FI0009003727 WARTSILA OYJ ABP		53,302.	P EUR	19.3996	M 31/03/25	16.395	T	1,034,034.96	873,886.29			0.00	-160,148.67	0.18
FI0009005961 STORA ENSO OYJ-R		5,578.	P EUR	9.6182	M	8.714	A	53,650.08	53,650.08			0.00	0.00	0.01
		320,266.	P EUR	12.0337	M 31/03/25	8.714	T	3,853,999.40	2,790,797.92			0.00	-1,063,201.48	0.58
FI0009005987 UPM-KYMMENE OYJ		51,349.	P EUR	25.99	M 31/03/25	24.7	T	1,334,560.51	1,268,320.30			0.00	-66,240.21	0.26
FI0009007132 FORTUM OYJ		50,314.	P EUR	13.7883	M 31/03/25	15.11	T	693,744.04	760,244.54			0.00	66,500.50	0.16
FI0009014377 ORION OYJ-CL B		111,128.	P EUR	39.4442	M 31/03/25	54.86	T	4,383,359.99	6,096,482.08			0.00	1,713,122.09	1.27
FI4000297767 NORDEA BANK ABP		40,990.	P EUR	10.7884	M 31/03/25	11.77	T	442,214.50	482,452.30			0.00	40,237.80	0.10
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL		3,602.	P EUR	1528.6444	M 31/03/25	2411.	T	5,506,177.26	8,684,422.00			0.00	3,178,244.74	1.80
FR0000064578 COVIVIO		1,496.	P EUR	51.9	M 31/03/25	51.8	T	77,642.40	77,492.80			0.00	-149.60	0.02
FR0000073272 SAFRAN SA		19,561.	P EUR	176.0615	M 31/03/25	242.	T	3,443,939.71	4,733,762.00			0.00	1,289,822.29	0.98
FR0000120073 AIR LIQUIDE SA		49,181.	P EUR	123.3836	M 31/03/25	175.14	T	6,068,128.61	8,613,560.34			0.00	2,545,431.73	1.79
FR0000120321 L'OREAL		12,453.	P EUR	321.3019	M 31/03/25	342.85	T	4,001,171.94	4,269,511.05			0.00	268,339.11	0.89
FR0000120404 ACCOR SA		25,341.	P EUR	47.	M 31/03/25	41.89	T	1,191,027.00	1,061,534.49			0.00	-129,492.51	0.22
FR0000120578 SANOFI		104,539.	P EUR	84.568	M 31/03/25	101.92	T	8,840,650.98	10,654,614.88			0.00	1,813,963.90	2.21
FR0000120628 AXA		155,529.	P EUR	29.3754	M 31/03/25	39.4	T	4,568,727.19	6,127,842.60			0.00	1,559,115.41	1.27
FR0000120644 DANONE		159,419.	P EUR	64.9589	M 31/03/25	70.84	T	10,355,684.94	11,293,241.96			0.00	937,557.02	2.35
FR0000121014 LVMH MOET HENNE		22,011.	P EUR	481.2611	M 31/03/25	571.7	T	10,593,038.33	12,583,688.70			0.00	1,990,650.37	2.61
FR0000121121 EURAZEO		16,425.	P EUR	73.669	M 31/03/25	68.1	T	1,210,012.78	1,118,542.50			0.00	-91,470.28	0.23
FR0000121220 SODEXO SA		7,640.	P EUR	97.817	M 31/03/25	59.4	T	747,321.88	453,816.00			0.00	-293,505.88	0.09
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA		21,242.	P EUR	194.0183	M 31/03/25	265.4	T	4,121,336.34	5,637,626.80			0.00	1,516,290.46	1.17
FR0000121964 KLEPIERRE		19,368.	P EUR	24.22	M 31/03/25	30.92	T	469,092.96	598,858.56			0.00	129,765.60	0.12
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTR		60,546.	P EUR	182.2356	M 31/03/25	210.75	T	11,033,634.23	12,760,069.50			0.00	1,726,435.27	2.65
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNE		65,863.	P EUR	29.561	M 31/03/25	31.75	T	1,946,973.41	2,091,150.25			0.00	144,176.84	0.43
FR0000125007 SAINT GOBAIN		40,338.	P EUR	74.726	M 31/03/25	91.7	T	3,014,295.56	3,698,994.60			0.00	684,699.04	0.77
FR0000125486 VINCI SA		29,385.	P EUR	100.6303	M 31/03/25	116.3	T	2,957,020.99	3,417,475.50			0.00	460,454.51	0.71
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE		54,052.	P EUR	73.6984	M 31/03/25	86.74	T	3,983,547.29	4,688,470.48			0.00	704,923.19	0.97
FR0000130809 SOC GENERALE SA		141,688.	P EUR	30.6802	M 31/03/25	41.39	T	4,347,009.45	5,864,466.32			0.00	1,517,456.87	1.22
FR0000131104 BNP PARIBAS		68,331.	P EUR	57.1948	M 31/03/25	76.91	T	3,908,179.87	5,255,337.21			0.00	1,347,157.34	1.09
FR0000131906 RENAULT SA		134,252.	P EUR	47.7135	M 31/03/25	46.55	T	6,405,627.84	6,249,430.60			0.00	-156,197.24	1.30
FR0000133308 ORANGE		182,384.	P EUR	9.61	M 31/03/25	11.995	T	1,752,710.24	2,187,696.08			0.00	434,985.84	0.45
FR0006174348 BUREAU VERITAS S		27,436.	P EUR	27.68	M 31/03/25	27.94	T	759,428.48	766,561.84			0.00	7,133.36	0.16
FR0010307819 LEGRAND SA		50,992.	P EUR	83.9622	M 31/03/25	97.24	T	4,281,400.07	4,958,462.08			0.00	677,062.01	1.03
FR0010451203 REXEL SA		76,305.	P EUR	24.88	M 31/03/25	24.78	T	1,898,468.40	1,890,837.90			0.00	-7,630.50	0.39
FR0010533075 GETLINK SE		27,231.	P EUR	16.7	M 31/03/25	15.95	T	454,757.70	434,334.45			0.00	-20,423.25	0.09
FR0010908533 EDENRED		25,680.	P EUR	31.54	M 31/03/25	29.94	T	809,947.20	768,859.20			0.00	-41,088.00	0.16
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-		47,087.	P EUR	61.079	M 31/03/25	77.9	T	2,876,024.93	3,668,077.30			0.00	792,052.37	0.76
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEME		61,587.	P EUR	36.8819	M 31/03/25	34.94	T	2,271,447.14	2,151,849.78			0.00	-119,597.36	0.45
FR001400AJ45 MICHELIN		267,330.	P EUR	33.1563	M 31/03/25	32.41	T	8,863,669.00	8,664,165.30			0.00	-199,503.70	1.80
FR001400D5Z6 AIR LIQUIDE PF25		2,522.	P EUR	131.3247	M 31/03/25	175.14	O	331,200.92	441,703.08			0.00	110,502.16	0.09
FR001400ECA7 L'OREAL SA-PF 25		3,281.	P EUR	378.25	M 31/03/25	342.85	O	1,241,038.25	1,124,890.85			0.00	-116,147.40	0.23
FR001400ECW1 EURAZEO SE-PF-20		6,468.	P EUR	64.55	M 31/03/25	68.1	O	417,509.40	440,470.80			0.00	22,961.40	0.09
IE0004906560 KERRY GROUP-A		26,708.	P EUR	88.7455	M 31/03/25	96.8	T	2,370,215.60	2,585,334.40			0.00	215,118.80	0.54
IE00BFOL3536 AIB GROUP PLC		202,810.	P EUR	5.434	M 31/03/25	5.95	T	1,102,060.71	1,206,719.50			0.00	104,658.79	0.25
IT0000062072 GENERALI		109,309.	P EUR	19.5374	M 31/03/25	32.38	T	2,135,613.63	3,539,425.42			0.00	1,403,811.79	0.73
IT0000062957 MEDIOBANCA		47,903.	P EUR	14.345	M 31/03/25	17.265	T	687,168.54	827,045.30			0.00	139,876.76	0.17
IT0000066123 BPER BANCA SPA		550,681.	P EUR	6.224	M 31/03/25	7.21	T	3,427,438.54	3,970,410.01			0.00	542,971.47	0.82

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/03/25
PORTEFEUILLE : ABFO08 AMUNDI ACTIONS EURO ISR

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille			<-----> PLUS OU MOINS VAL		PRCT ACT NET
										VALEUR	BOURSIERE	COUPON COURU TOTA			
IT0000072170 FINECOBANK SPA			209,939.	P EUR	15.9923	M 31/03/25	18.195	T	3,357,408.36	3,819,840.11		0.00	462,431.75		0.79
IT0000072618 INTESA SANPAOLO			2,039,296.	P EUR	3.526	M 31/03/25	4.734	T	7,190,541.69	9,654,027.26		0.00	2,463,485.57		2.00
IT0003128367 ENEL SPA			751,251.	P EUR	6.4266	M 31/03/25	7.497	T	4,828,007.56	5,632,128.75		0.00	804,121.19		1.17
IT0003242622 TERNA-RETE ELETT			137,701.	P EUR	7.5673	M 31/03/25	8.364	T	1,042,029.99	1,151,731.16		0.00	109,701.17		0.24
IT0003497168 TELECOM ITALIA S			1,454,419.	P EUR	0.26	M 31/03/25	0.3108	T	378,148.94	452,033.43		0.00	73,884.49		0.09
IT0004056880 AMPLIFON SPA			135,799.	P EUR	29.6282	M 31/03/25	18.675	T	4,023,481.83	2,536,046.33		0.00	-1,487,435.50		0.53
IT0004176001 PRYSMIAN SPA			26,913.	P EUR	53.32	M 31/03/25	50.36	T	1,435,001.16	1,355,338.68		0.00	-79,662.48		0.28
IT0004965148 MONCLER SPA			21,561.	P EUR	60.5933	M 31/03/25	56.6	T	1,306,453.18	1,220,352.60		0.00	-86,100.58		0.25
IT0005218380 BANCO BPM SPA			119,752.	P EUR	7.846	M 31/03/25	9.346	T	939,574.20	1,119,202.19		0.00	179,627.99		0.23
IT0005239360 UNICREDIT SPA			91,957.	P EUR	17.6028	M 31/03/25	51.53	T	1,618,697.74	4,738,544.21		0.00	3,119,846.47		0.98
IT0005366767 NEXI SPA			226,729.	P EUR	5.738	M 31/03/25	4.912	T	1,300,971.00	1,113,692.85		0.00	-187,278.15		0.23
LU2598331598 TENARIS SA		PRETERL24876041	60,362.	P EUR	18.43	M 31/03/25	18.06	T	1,112,471.66	1,090,137.72		0.00	-22,333.94		0.23
			47,728.	P EUR	18.1523	M 31/03/25	18.06	T	866,373.52	861,967.68		0.00	-4,405.84		0.18
NL0000008977 HEINEKEN HLDG			13,485.	P EUR	71.0952	M 31/03/25	66.9	T	958,718.22	902,146.50		0.00	-56,571.72		0.19
NL0000009082 KPN (KONIN) NV			363,234.	P EUR	3.186	M 31/03/25	3.917	T	1,157,252.85	1,422,787.58		0.00	265,534.73		0.30
NL0000009538 KONINKLIJKE PHIL			10,133.	P EUR	25.03	M 31/03/25	23.37	T	253,628.99	236,808.21		0.00	-16,820.78		0.05
NL0000226223 STMICROELECTRONI			127,713.	P EUR	29.3431	M 31/03/25	19.994	T	3,747,500.90	2,553,493.72		0.00	-1,194,007.18		0.53
NL0000235190 AIRBUS SE			53,032.	P EUR	133.0014	M 31/03/25	162.78	T	7,053,328.03	8,632,548.96		0.00	1,579,220.93		1.79
NL0000334118 ASM INTL NV			1,122.	P EUR	468.	M 31/03/25	415.4	T	525,096.00	466,078.80		0.00	-59,017.20		0.10
NL0000395903 WOLTERS KLUWER			41,197.	P EUR	139.8113	M 31/03/25	143.55	T	5,759,807.69	5,913,829.35		0.00	154,021.66		1.23
NL0010273215 ASML HOLDING NV			35,762.	P EUR	443.4778	M 31/03/25	606.	T	15,859,651.69	21,671,772.00		0.00	5,812,120.31		4.50
NL0010773842 NN GROUP			26,273.	P EUR	48.2	M 31/03/25	51.28	T	1,266,358.60	1,347,279.44		0.00	80,920.84		0.28
NL0010832176 ARGEN-X SE - W/I			2,750.	P EUR	589.3609	M 31/03/25	540.6	T	1,620,742.60	1,486,650.00		0.00	-134,092.60		0.31
NL0011540547 ABN AMRO BANK-CV			127,973.	P EUR	14.5782	M 31/03/25	19.36	T	1,865,614.99	2,477,557.28		0.00	611,942.29		0.51
NL0011585146 FERRARI NV			7,947.	P EUR	428.8808	M 31/03/25	392.2	T	3,408,315.92	3,116,813.40		0.00	-291,502.52		0.65
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD NV			79,490.	P EUR	28.5153	M 31/03/25	34.56	T	2,266,680.36	2,747,174.40		0.00	480,494.04		0.57
NL0011821202 ING GROEP NV			117,790.	P EUR	13.2235	M 31/03/25	17.99	T	1,557,595.63	2,119,042.10		0.00	561,446.47		0.44
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR IND			7,008.	P EUR	127.1	M 31/03/25	95.22	T	890,716.80	667,301.76		0.00	-223,415.04		0.14
NL0012969182 ADYEN NV			967.	P EUR	1274.8705	M 31/03/25	1406.	T	1,232,799.74	1,359,602.00		0.00	126,802.26		0.28
NL0013267909 AKZO NOBEL			50,915.	P EUR	59.0952	M 31/03/25	56.68	T	3,008,832.18	2,885,862.20		0.00	-122,969.98		0.60
NL0013654783 PROSUS NV			83,972.	P EUR	31.9327	M 31/03/25	42.575	T	2,681,450.02	3,575,107.90		0.00	893,657.88		0.74
NL00150001Y2 UNIVERSAL MUSIC		PRETERL24876049	16,972.	P EUR	23.5408	M 31/03/25	25.43	T	399,533.83	431,597.96		0.00	32,064.13		0.09
			54,114.	P EUR	23.5383	M 31/03/25	25.43	T	1,273,752.08	1,376,119.02		0.00	102,366.94		0.29
NL0015001FS8 FERROVIAL SE			8,645.	P EUR	40.4257	M 31/03/25	41.18	T	349,480.13	356,001.10		0.00	6,520.97		0.07
NL0015002CX3 QIAGEN NV			19,288.	P EUR	41.153	M 31/03/25	36.675	T	793,758.39	707,387.40		0.00	-86,370.99		0.15
PTEDPOAM0009 EDP SA			801,465.	P EUR	3.4993	M 31/03/25	3.112	T	2,804,548.45	2,494,159.08		0.00	-310,389.37		0.52
PTJMT0AE0001 JERONIMO MARTINS			31,585.	P EUR	20.92	M 31/03/25	19.6	T	660,758.20	619,066.00		0.00	-41,692.20		0.13
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO															
CUMUL (EUR)									394,793,997.15	479,015,705.39		0.00	84,221,708.24		99.47

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/03/25
 PORTEFEUILLE : ABF008 AMUNDI ACTIONS EURO ISR

VL VAL IDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R															STATUTS DOSSIER		QUANTITE ET		DEV	P.R.U EN DEVISE		DATE	COURS	I	Devise du portefeuille				PRCT							
VAL/LIGNE															EXPR. QUANTITE		COT	ET EXPR. COURS		COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU	MOINS	VAL	ACT	NET
OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE																																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																																				
FR0014005XL2 AM EUR LIQ ST RESP Z															24.	P	EUR	107693.6329	M	31/03/25	107765.8196	5	2,584,647.19	2,586,379.67	0.00	1,732.48	0.54									
IV - OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES																																				
CREANCE REPRESENTATIVE DE TITRES FINANCIERS PRETES																																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																																				
L24876041 /MDC/LU2598331598 LU PRET 0.0 311249 1,846,800.22															EUR	0.	%	31/03/25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00												
L24876049 /MDC/NL00150001Y2 NL PRET 0.0 311249 549,236.69															EUR	0.	%	31/03/25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00												
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO																																				
															CUMUL (EUR)		0.00	0.00	0.00	0.00																
TITRES RECUS EN GARANTIE																																				
DEVISE VALEUR : EUR EURO																																				
CABF0081B06Z /MDC/FI0009005961 ST PGAR1 0.0 010149 -53,650.08															EUR	100.	%	31/03/25	-53,650.08	-53,650.08	0.00	0.00	-0.01													
IV - OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES																																				
															CUMUL (EUR)		-53,650.08	-53,650.08	0.00	0.00	-0.01															
VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME																																				
ENGAGEMENTS A TERME FERMES																																				
FUTURES SUR INDICES																																				
DEVISE COTATION : EUR EURO																																				
FINL0000087E EURO STOXX 50 0625															50.	EUR	5358.16	M	31/03/25	5189.	4	0.00	-84,580.00	0.00	-84,580.00	-0.02										
IX - TRESORERIE																																				
DETTES ET CREANCES																																				
REGLEMENTS DIFFERES																																				
IPCEUR IC sur prets EUR															2,441.62	EUR	1.	31/03/25	1.	2,441.62	2,441.62	0.00	0.00	0.00												
COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES																																				
FI0009000202 KESKO OYJ-B															18,534.	P	EUR	0.16099978	31/03/25	A	2,983.97	2,983.97	0.00	0.00	0.00											
FI0009005961 STORA ENSO OYJ-R															320,266.	P	EUR	0.09100001	31/03/25	A	29,144.21	29,144.21	0.00	0.00	0.01											
FI0009005987 UPM-KYMMENE OYJ															51,349.	P	EUR	0.5250001	31/03/25	A	26,958.23	26,958.23	0.00	0.00	0.01											
IE00BFOL3536 AIB GROUP PLC															202,810.	P	EUR	0.27738001	31/03/25	A	56,255.44	56,255.44	0.00	0.00	0.01											
COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES																																				
															CUMUL (EUR)		115,341.85	115,341.85	0.00	0.00	0.02															
COLLATERAL CASH SUR DERIVES LISTES																																				
DGMCIEUR Dépôt gar. CACEIS BK															181,449.7	EUR	1.	31/03/25	1.	181,449.70	181,449.70	0.00	0.00	0.04												

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/03/25
PORTEFEUILLE : ABF008 AMUNDI ACTIONS EURO ISR

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters
Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R		STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV	P.R.U EN DEVISE		DATE	COURS	I	<-----			Devise du portefeuille			----->			PRCT				
		VAL/LIGNE		EXPR.	QUANTITE	COT	ET	EXPR.	COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX	REVIENT	TOTA	VALEUR	BOURSIERE	COUPON	COURU	TOTA	PLUS	OU MOINS	VAL	ACT	NET
COLL CASH PENSION																									
COC1EUR	Collat. especes p/e				-17,164,310.	EUR	1.		31/03/25	1.				-17,164,310.00		-17,164,310.00			0.00			0.00		-3.56	
COLLATERAL CASH SUR PRET/EMPRUNT																									
PRESABF008E	COLCASHPRESABF008E				-627.93	EUR	1.		31/03/25	1.				-627.93		-627.93			0.00			0.00		0.00	
PREGSABF008E	COLCASHPREGSABF008E				17,164,310.	EUR	1.		31/03/25	1.				17,164,310.00		17,164,310.00			0.00			0.00		3.56	
COLLATERAL CASH SUR PRET/EMPRUNT																									
CUMUL (EUR)														17,163,682.07		17,163,682.07			0.00			0.00		3.56	
APPELS DE MARGE																									
MARC1EUR	Appel Marge CACEIS				84,580.	EUR	1.		31/03/25	1.				84,580.00		84,580.00			0.00			0.00		0.02	
FRAIS DE GESTION																									
FGLIN2EUR	Retro cession tempor				-99.5	EUR	1.		31/03/25	1.				-99.50		-99.50			0.00			0.00		0.00	
FGPFC1EUR	Frais de ges.var fig				-5.06	EUR	1.		31/03/25	1.				-5.06		-5.06			0.00			0.00		0.00	
FGPVAEUR	Frais de Gest. Admi				-53,354.3	EUR	1.		31/03/25	1.				-53,354.30		-53,354.30			0.00			0.00		-0.01	
FGPVFEUR	Frais de Gest. Fixe				-234,208.16	EUR	1.		31/03/25	1.				-234,208.16		-234,208.16			0.00			0.00		-0.05	
FVAREUR	FG Variable à payer				0.02	EUR	1.		31/03/25	1.				0.02		0.02			0.00			0.00		0.00	
FRAIS DE GESTION																									
CUMUL (EUR)														-287,667.00		-287,667.00			0.00			0.00		-0.06	
AUTRES DETTES ET CREANCES																									
FCHC1EUR	Pro. comm chg C.A.I				-46.43	EUR	1.		31/03/25	1.				-46.43		-46.43			0.00			0.00		0.00	
FRT0EUR	Frais RTO				-266,464.37	EUR	1.		31/03/25	1.				-266,464.37		-266,464.37			0.00			0.00		-0.06	
FTAPEUR	Frais trans. à payer				-85.33	EUR	1.		31/03/25	1.				-85.33		-85.33			0.00			0.00		0.00	
AUTRES DETTES ET CREANCES																									
CUMUL (EUR)														-266,596.13		-266,596.13			0.00			0.00		-0.06	
DETTES ET CREANCES																									
CUMUL (EUR)														-171,077.89		-171,077.89			0.00			0.00		-0.04	
DISPONIBILITES																									
AVOIRS																									
BQC1EUR	CACEIS Bank				207,787.4	EUR	1.		31/03/25	1.				207,787.40		207,787.40			0.00			0.00		0.04	
BQC1GBP	CACEIS Bank				673.66	GBP	1.19618205		31/03/25	1.19495728				805.82		804.99			0.00			-0.83		0.00	
BQC1USD	CACEIS Bank				71,445.36	USD	0.95494739		31/03/25	0.92575449				68,226.56		66,140.86			0.00			-2,085.70		0.01	
AVOIRS																									
CUMUL (EUR)														276,819.78		274,733.25			0.00			-2,086.53		0.06	
IX - TRESORERIE																									
CUMUL (EUR)														105,741.89		103,655.36			0.00			-2,086.53		0.02	
PORTEFEUILLE : AMUNDI ACTIONS EURO ISR (ABF008)																									
(EUR)														397,430,736.15		481,567,510.34			0.00			84,136,774.19		100.00	

Portefeuille titres :		481,463,854.98	Coupons et dividendes a recevoir :		115,341.85				
<u>Frais de gestion du jour</u>									
Frais de Gest. Admi :		1,991.68	EUR						
Frais de Gest. Admi :		1,161.11	EUR						
Frais de Gest. Admi :		840.86	EUR						
Frais de Gest. Admi :		1,003.63	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		5,094.64	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		4,160.64	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		7,136.85	EUR						
Frais de Gest. Fixe :		5,687.26	EUR						
<u>Frais de gestion charge Entreprise</u>									
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		5,935.5	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		6,690.9	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		9,128.53	EUR						
FRAIS MAXIMUM NOTICE :		5,321.75	EUR						
Frais maximum notice :		0.01	EUR						
Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C0 FR0010458745 AM.AC.EU.ISR-P-3D	EUR	60,173,435.41	251,600.122	239.162	12.4958569987			245.141	239.162
C1 FR0010773242 AM.ACT.EU.ISR-I-3D	EUR	101,750,727.27	812.392	125,248.31	21.1292694941			128,379.51	125,248.31
C2 FR0013252798 AM.AC.EU.ISR Z C	EUR	201,925,030.08	1,246.901	161,941.50	41.930321490412			165,990.03	161,941.50
CR FR001400T6P7 AMUNDI ACT EUR RC	EUR	105.94	1.	105.940	0.000021998359			108.588	105.940
D1 FR0013257466 AM ACT EUR ISR ZD	EUR	117,718,211.64	855.28	137,637.04	24.444530018429			144,518.89	137,637.04
CI FR0010458760 AMUN ACT EURO ISR I2 EUR		0.00	0.	5,000,000.00	0.			0.00	0.00
Actif net total en EUR :		481,567,510.34							
Precedente VL en date du 28/03/25 :									
C0	AM.AC.EU.ISR-P-3D	Prec. VL :	242.882	(EUR)	Variation :	-1.532%			
C1	AM.ACT.EU.ISR-I-3D	Prec. VL :	127,192.08	(EUR)	Variation :	-1.528%			
C2	AM.AC.EU.ISR Z C	Prec. VL :	164,451.36	(EUR)	Variation :	-1.526%			
CR	AMUNDI ACT EUR RC	Prec. VL :	107.58	(EUR)	Variation :	-1.524%			
D1	AM ACT EUR ISR ZD	Prec. VL :	139,770.21	(EUR)	Variation :	-1.526%			
VL theorique									

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/03/25

PORTEFEUILLE : ABF008 AMUNDI ACTIONS EURO ISR

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

Part	Devise	Actif theorique	Valeur liquidative theorique
C0 FR0010458745 AM.AC.EU.ISR-P-3D	EUR	60,173,435.41	239.16
C1 FR0010773242 AM.ACT.EU.ISR-I-3D	EUR	101,750,727.27	125,248.31
C2 FR0013252798 AM.AC.EU.ISR Z C	EUR	201,925,030.08	161,941.50
CR FR001400T6P7 AMUNDI ACT EUR RC	EUR	105.94	105.94
D1 FR0013257466 AM ACT EUR ISR ZD	EUR	117,718,211.64	137,637.04
Actif theorique total en EUR :		481,567,510.34	(Sens collecte : EQU)

COURS DES DEVISES UTILISEES							
par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours	EUR en GBP :	0.83685	cotation : 31/03/25	0.	0.8363	cotation : 28/03/25	0.06577
Cours	EUR en USD :	1.0802	cotation : 31/03/25	0.	1.0823	cotation : 28/03/25	-0.19403

COURS INVERSES DES DEVISES UTILISEES								
par la valorisation			par l'inventaire		par la valorisation précédente			
Cours	GBP en EUR :	1.1949572803	cotation :	31/03/25	0.	1.1957431544	cotation :	28/03/25
Cours	USD en EUR :	0.9257544899	cotation :	31/03/25	0.	0.9239582371	cotation :	28/03/25

- Poids calcule de 97.74 % (pour un seuil de 51. %)